

## **COMPTE RENDU PRESSE**

### **Conseil Municipal du Mardi 12 février 2013**

**Ce mardi 12 février, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.**

**Étaient présents:** Françoise K'DUAL, Bernard MARC, François LEGRAS, Pierrette FILTOPOULOS, Richard VIVIEN, Yves GOSSELIN, Michèle AGNES, Gaëtan COENEN, Philippe GOSSELIN, Auguste TESSON, Pascale DUBOSCQ, Béatrice GOSSELIN

**Pouvoirs :** Jean-Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS  
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN

**Excusés :** Eric COLIN, Valérie LAISNEY

#### I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Pascale DUBOSCQ est désignée secrétaire de séance.

#### II – Approbation du procès verbal de la réunion du 15 janvier 2013

Le procès verbal de la réunion du 15 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### III – Projet d'avenant au contrat « Enfance jeunesse »

Dans le cadre de notre contrat enfance jeunesse avec la CAF, il appartient au conseil municipal de prévoir d'intégrer, sous la forme d'un avenant, l'ouverture de la nouvelle structure, la micro-crèche. A priori l'ouverture de la micro crèche ne sera qu'au cours du début d'année 2014 et la délibération devra alors être reprise en 2014, mais dans l'optique où l'ouverture serait avancée à la fin de l'année 2013, par précaution, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN, approuve à l'unanimité cet avenant au contrat de cette année.

#### IV – Point sur les travaux de la micro-crèche

Yves GOSSELIN informe le conseil de l'avancement des travaux de construction de micro crèche. Compte tenu du retard quand au plan de retrait de désamiantage, le chantier est arrêté et reprendra lors de cette opération de désamiantage qui sera réalisé dès le 20 février prochain.

#### V – Point sur les travaux du Presbytère

Yves GOSSELIN informe le conseil municipal des travaux du Presbytère qui avancent bien, la maçonnerie est presque terminée et les travaux d'électricité, de plomberie avancent ainsi que le changement des fenêtres. Ce logement devrait être terminé avant l'été. Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons déjà reçu des candidatures pour louer ce logement. Les travaux dans la partie Est destinée à Monsieur le Curé sont terminés.

#### VI – Projet d'aménagement – agrandissement cimetière

Madame Béatrice GOSSELIN présente les projets envisagés :

Dans le cimetière 1 de Gouville, les tombes échues ont été enlevées, d'autres seront prochainement enlevées et un aménagement avec des arbustes pourra être envisagé.

Derrière l'église, dans le cimetière 3, un projet d'agrandissement est envisagé, en créant de nouvelles concessions sur une partie du jardin du Presbytère, créer de nouvelles cases de columbarium dans une partie du mur restant (étant entendu qu'une autre partie du mur devra être abattue pour ce réaménagement). Ainsi 16 nouvelles cases pourraient être créées et le maçon pourrait refaire un empiérement autour de ces cases afin de leur rendre une allure de monument mortuaire.

Un mur séparera le jardin du logement du Presbytère du cimetière et une haie sera replantée ; le conseil municipal donne son accord unanime pour ces travaux.

Par ailleurs, dans le cimetière de Gouville 3, manquant lui aussi de place, il pourrait être envisagé de reboucher le puits, le condamner et ainsi récupérer la place pour une concession nouvelle.

A côté de ce puits, 3 concessions ont été relevées, pas de place pour y construire des caveaux, la solution pourrait être d'utiliser cet espace pour des espaces verts, des petits arbustes ou arbres.

Un vrai aménagement paysager du cimetière dans son ensemble pourrait ainsi être réalisé, sans doute avec un plan global à l'appui. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord unanime pour envisager un réaménagement global tel que présenté et décide de commander d'ores et déjà les travaux de rebouchage du puits et de plantation d'arbustes.

La stèle pour « morts pour la France, anciens prêtres, maires » va enfin être posée.

#### VII – Point sur les travaux au camping

Yves GOSSELIN informe le conseil municipal que ces travaux avancent, les employés communaux sont en train de réaliser les tranchées et l'entreprise commencera prochainement les travaux d'électricité. Les travaux de renforcement d'électricité à l'extérieur du camping avancent bien aussi, la mise en service de ce nouveau transformateur devrait être pour la fin du mois de mars soit pour la réouverture du camping.

Le projet de nouveaux emplacements de mobile home sera prochainement présenté au conseil municipal, mais cet aménagement ne pourra pas être réalisé pour cette saison.

#### VIII – Réforme scolaire – Calendrier de mise en œuvre

Le Directeur de l'Inspection Académique des services de l'éducation nationale vient de nous informer de la récente réforme des rythmes scolaires :

- La durée hebdomadaire du temps scolaire restera fixée à 24 heures
- Ce temps scolaire sera répartie sur 9 demi journées dont le mercredi matin
- La journée scolaire ne pourra pas excéder 5h30, la demi journée 3h30
- La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30

Les collectivités territoriales auront la responsabilité d'organiser 3 heures d'activités péri-éducatives (culturel, sportif, loisirs...).

La mise en œuvre de cette réforme est proposée dès la rentrée 2013 alors accompagnée d'un fonds spécifique à hauteur de 50 € par enfant ou alors attendre la rentrée 2014, sans aide.

Nous devons rendre compte avant le 1<sup>er</sup> mars 2013 du calendrier retenu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une dérogation pour reporter l'application de ce nouveau calendrier à la rentrée 2014/2015 se laissant ainsi le temps de la réflexion et de voir l'évolution du projet.

## IX – PLU – Point sur l'avancement d'élaboration, mesures de police préventive

Bernard MARC présente l'évolution du PLU et fait état de la récente rencontre avec les services de la DDTM qui ont été rencontrés au préalable de la consultation obligatoire.

- La question des hameaux a été posée et la position de la DDTM est très ferme, les constructions dans les dents creuses sont possibles mais à la frange des hameaux, elle seront refusées.
- Concernant les zones 2 AU, non équipées encore par tous les réseaux mais constructibles à terme, nécessitant alors une révision du PLU, la DDTM maintient sa position en nous rappelant que leur surface compte d'ores et déjà dans la surface constructible du PLU initial. Notre objectif de réserve foncière est donc vain ; la suggestion de la DDTM est de prévoir des zones AD.
- Le classement de la zone des Hougues, comme intégré au village de Linverville n'est pas accepté par la DDTM alors qu'il l'est dans le SCOT. Et le SCOT est approuvé et c'est un document opposable ; il semble donc que cette mesure puisse être défendue.
- La DDTM nous a adressé une note de 9 pages de remarques sur le contenu du rapport de présentation notamment, ils contestent également le nombre de constructions et de surfaces calculées dans le cadre des dents creuses
- Une réunion pour revoir ces différents points devrait se tenir le 22 février

Par ailleurs, la DDTM nous demande de faire un plan du réseau d'eaux pluviales de tout le territoire et un schéma pour les zones à aménager inscrites comme constructibles alors qu'à ce jour ce document n'est pas obligatoire ; le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rechercher un bureau d'études pour nous accompagner dans la réalisation de ce schéma des eaux pluviales.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du PLU encore en cours, Monsieur le Maire propose que certaines des mesures prévues dans le PLU puissent être applicables dès maintenant, notamment en ce qui concerne la division des parcelles obligatoire c'est à dire ne plus construire sur des grandes parcelles : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place un sursis à statuer sur le découpage des parcelles et l'arasement des haies dans le cadre d'une mesure de protection des haies.

Enfin, Monsieur Marc a rencontré un responsable de la DREAL quant au problème de la rue du Hameau Laurier classée pour partie en zone inondable. Un courrier devrait nous être adressé d'ici fin avril pour connaître leur position après cette visite « terrain ».

### **TOUR DE TABLE :**

Béatrice GOSSELIN informe le conseil municipal du concert de Serge Lelièvre le 16 février

Fraçoise K'DUAL : fait part au conseil municipal de la mesure sanitaire actuelle qui interdit la pêche, la vente et la consommation des coquillages et huîtres sur Gouville et Blainville et ce pour minimum 28 jours, à compter de la date de son arrêté du 7 février. A ce stade, nous n'avons pas assez d'éléments sur les études en cours pour se prononcer sur les causes de ce neuro virus.

Richard VIVIEN : le tour de Normandie passera à Gouville le 23 mars matin de 10h à 12h30 environ

Monsieur le Maire : concernant la mauvaise réception de la TNT et le gros dossier réalisé par Monsieur MARC, 2 ministres ont été saisi, les parlementaires, la presse et toutes les mairies concernées par la mauvaise réception de la TNT auront des cartes postales afin d'inscrire leur mécontentement

Yves GOSSELIN : les accotements de chaussée sont abîmés par la forte pluie de ces derniers mois. Des travaux de restauration seront réalisés aux beaux jours.



